



De la translation à la traduction

Antoine Berman

Volume 1, Number 1, 1er semestre 1988

Traduction et culture(s)

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/037002ar>

DOI: <https://doi.org/10.7202/037002ar>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Université du Québec à Trois-Rivières

ISSN

0835-8443 (print)

1708-2188 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this article

Berman, A. (1988). De la translation à la traduction. *TTR : traduction, terminologie, rédaction*, 1(1), 23–40. <https://doi.org/10.7202/037002ar>

De la translation à la traduction

Antoine Berman

Avant-propos

Le texte qu'on va lire est un extrait d'un ouvrage, *Jacques Amyot, traducteur français*, qui devrait paraître prochainement en co-édition franco-québécoise. Son thème fondamental est l'apparition du terme de *traduction* au XVI^e siècle, qui vient remplacer, dans les pays de langue romane, celui de *translation*, que le monde anglo-saxon a gardé jusqu'à maintenant. En arrière-fond, le lecteur pourra percevoir, à travers une analyse paraissant purement «sémantique», ce qu'il en est de la place de la «traduction» dans une culture, selon qu'on la nomme, justement, *traduction* (comme en français, en espagnol, en italien et en portugais) ou *translation*, comme en anglais. *Traduction ou translation?* Telle est, aujourd'hui, peut-être, la question. En même temps, ce texte s'efforce d'ouvrir à la nécessité d'une réflexion historico-lexicale sur la traduction ou, plus précisément, d'une *archéologie* de la traduction dans l'espace de la culture occidentale.

L'auteur

* * *

La Renaissance se signale d'abord par un accroissement massif du volume des traductions, accroissement qui n'est comparable qu'à celui qui a eu lieu dans la seconde moitié du XX^e siècle. En surface, ce phénomène est lié à divers facteurs comme l'essor de l'imprimerie, la redécouverte de l'Antiquité et l'intérêt accru pour les littératures étrangères contemporaines, notamment celles d'Italie et d'Espagne. La Réforme est également à l'origine de nombreuses traductions et retraductions.

Plus profondément, cet accroissement correspond à ce que l'on pourrait appeler une *illimitation* du champ de traduction. Au moyen âge, ce champ était clos: ce qu'il y avait à traduire, c'était essentiellement le corpus des *auctoritates*, des grands textes consacrés par l'Église et la «clergie». A la Renaissance, le champ du traduisible devient illimité: n'importe quel texte, de n'importe quel genre, de n'importe quelle langue, est désormais considéré comme bon à traduire. En conséquence, non seulement on se met à traduire de tout, mais on cultive confusément l'ambition de «tout» traduire. Pareille ambition ne se retrouve que dans l'Allemagne romantique et classique. Cette illimitation du champ de la traduction fait que le nombre des textes traduits augmente vertigineusement.

À son tour, la masse de ces textes crée un public pour lequel lire, en général, signifie avant tout lire des traductions. Pour lequel un «livre», c'est avant tout une œuvre traduite. Pendant presque tout le XVI^e siècle, *le traduit fait autorité*. D'où, entre autres choses, la naissance de ce genre curieux, la pseudo-traduction, dont le chef-d'œuvre est le *Don Quichotte* de Cervantes, qui se présente ironiquement comme une traduction de l'arabe.

On pourrait dire que, à la Renaissance, ce sont les traductions en tant que telles qui sont devenues les nouvelles *auctoritates*.

D'où une autre conséquence. Puisque le traduit fait autorité (c'est-à-dire aussi: se vend souvent bien, peut rapporter charges et honneurs), *tout le monde* se met à traduire au XVI^e siècle. Il n'est guère d'auteur — poète comme Marot ou du Bellay, érudit comme Érasme, essayiste comme Montaigne — qui n'ait traduit à cette époque. Activité exercée à un moment ou à un autre par tous ceux qui écrivent, la traduction est simultanément, à la Renaissance, *origine et horizon* de l'écriture en langue maternelle. En fait, on apprend à écrire en traduisant.

Ce lien de l'écriture avec la traduction, en même temps, se fonde sur une pratique *bi ou polylingue de l'écriture*: la maîtrise de la langue à traduire, en effet, s'acquiert en écrivant dans celle-ci. En d'autres termes, l'exercice du *thème* (au sens large: écrire dans une langue autre que la sienne propre) permet la *version*, et celle-ci permet à son tour d'écrire en langue maternelle. Telle est la structure *triangulaire* de l'activité littéraire des hommes de la Renaissance. Mais, des trois modes d'écriture — écrire en langue étrangère, traduire de la langue étrangère, écrire en langue maternelle —, c'est la traduction qui a la préséance, parce qu'elle est pour tous les écrivains de cette époque le lieu où l'on *forme* sa langue.

Origine de l'écriture, la traduction est aussi son horizon. Pour un homme du XVI^e siècle, écrire n'est jamais bien loin de traduire.

Non seulement l'écriture vient de la traduction, mais elle ne cesse d'y retourner.

Le constant chassé-croisé de du Bellay entre l'écriture en français, comme les *Regrets*, l'écriture en latin, comme ses *Poemata*, et la traduction du latin, comme Virgile, illustre à la fois cette structure triangulaire dont je parlais et le fait que, au XVI^e siècle, l'écriture ne peut jamais s'éloigner de la traduction.

Si ce cas est exemplaire, d'autres auteurs illustrent à leur manière ce lien ombilical de l'écriture à la traduction. Rabelais, qui se moque de l'écolier limousin parlant un français latinisé (une sorte de traduction littérale du latin), grécise et latinise lui-même sa prose: celle-ci comporte donc de forts éléments traductifs comme les emprunts, les calques, etc.

Calvin n'acquiert la maîtrise du français qu'en traduisant lui-même l'œuvre qu'il a d'abord écrite en latin, *L'Institution chrétienne*.

Montaigne émaille ses *Essais* de citations en général non traduites, mais ses textes sont emplis de citations déguisées, d'emprunts intertextuels qui, eux, sont des traductions. Il traduit d'ailleurs *l'Apologie de Raymond Sebond*, et le *Plutarque* d'Amyot est omniprésent dans son livre. Comme l'a dit Hélène Nais¹, si l'on cherchait au XVI^e siècle des œuvres entièrement détachées de la traduction, on n'en trouverait que fort peu, et des moins représentatives.

La traduction est donc, à la Renaissance, l'horizon de toute écriture. Elle est la matrice de ce que l'on commence justement à appeler *litterature*.²

Donc tout le monde traduit, est pris par l'impulsion de traduire, de traduire de tout et n'importe quoi. Mais aussi, *n'importe comment*. Comme précédemment, on fait des traductions de traductions, on s'attaque à des livres dont on ignore presque la langue et, surtout, on traduit sans aucun principe. Par conséquent, comme le dit du Bellay dans sa *Défense et illustration de la langue française*, les mauvaises traductions abondent. Et il y a tout un travail, au XVI^e siècle, pour remédier à cet état de choses. Estienne critique les traductions de traductions. Dolet, lui, tente de définir les principes que devrait suivre tout traducteur. Le bref texte qu'il a écrit (et qui a connu un vif succès), *De la manière de bien écrire d'une langue en l'autre*, doit être lu non pour ce qu'il énonce d'original (Dolet répète ce que disaient déjà les Romains et les Médiévaux), mais pour l'effort de *délimitation* qu'il constitue.

1. Hélène Nais, in Ferdinand Brunot, *Histoire de la langue française*, t. II (Paris, éd. Armand Colin, 1967), p. 486.

2. Ferdinand Brunot, *op. cit.*, p. 29. Le moyen âge disait *lettreüre*.

Cela nous amène à deux autres caractéristiques plus essentielles de la traduction au XVI^e siècle. L'époque où l'on traduit massivement de tout, où tout le monde traduit, où le traduit fait autorité, est aussi celle où, pour la première fois en Occident, traduire devient une activité *manifeste et définie*.

Et cela se voit à deux signes. Le premier, c'est l'apparition d'un terme *spécifique* pour désigner l'acte de traduire. Le second, c'est la multiplication d'*écrits sur la traduction*.

* * *

Vers 1500 surgit un terme nouveau qui, en principe, ne désigne que l'activité traduisante. Ce terme, pour toutes les langues romanes (et pour l'allemand, qui en donne la transcription littérale), c'est justement *traduction*.

Le fait que l'acte de traduire commence à être désigné, à l'orée du XVI^e siècle, par un terme *nouveau* et *unique* est un événement inapparent, mais majeur, de l'histoire de la culture occidentale. Il indique un changement radical dans la manière de percevoir cet acte, et avec lui tous les autres actes d'écriture. Cela ne veut absolument pas dire que ce changement ait été perçu comme tel à l'époque.

Au moyen âge, l'acte de traduire était désigné par plusieurs termes, parmi lesquels ne figurait justement pas celui de *traduction*. Le plus courant était celui de *translation*, que l'anglais a conservé avec le verbe correspondant *translate*.

Le français médiéval avait *espondre*, *turner*, *mettre en romanz*, *enromanchier*, et *translate*.³

Cette multiplicité de termes avait plusieurs causes. En premier lieu, l'acte de traduire, qui se définit pour nous par le transfert d'un texte d'une langue à une autre, n'était pas bien clairement distingué d'autres types de rapport aux textes et aux langues. L'écriture médiévale étant essentiellement ré-ordonnancement ou commentaire de textes déjà existants, il était difficile, et dénué de sens, d'isoler l'acte de traduire du reste. C'est là un fait relevé par maints historiens. Ainsi Luce Guillemer écrit-elle:

Là où le travail d'écriture, celui du juriste ou du médecin, mais aussi celui de l'historien, du philosophe moraliste, sans parler bien sûr du théologien, était discours sur du discours, agencement de textes préalables dédoublés par le commentaire (...) sans que se puisse repérer clairement l'origine des différentes paroles, il n'y avait guère de

3. Sherry Simon, «Conflits de juridiction», texte inédit, à paraître dans *Meta*, Montréal.

raisons pour que le traducteur-interprète-commentateur occupe une place distincte ni que la traduction ait à être pensée comme un objet occupant une fonction spécifique dans le champ de la production écrite.⁴

Bakhtine ne dit guère autre chose :

Au moyen âge (...) les frontières entre «sa» parole et celle d'«autrui» étaient fragiles, équivoques, souvent tortueuses à dessein.⁵

En d'autres termes, la distinction, pour nous évidente, entre un texte original et un texte second (traduction, commentaire, recréation, adaptation) n'existait pas vraiment au moyen âge. Et par conséquent, il ne pouvait y avoir de traduction au sens moderne.

Cette indéfinition était renforcée par le fait que, à l'époque médiévale, il n'y avait pas de frontières linguistiques stables et tranchées. Cette situation (presque inconcevable pour nous) avait au moins deux conséquences. En premier lieu, certains types de textes devaient être écrits dans des langues déterminées, quelles que fussent la nationalité et la langue de leurs auteurs. Ainsi tous les textes religieux, philosophiques et scientifiques étaient-ils écrits en latin; mais certains genres littéraires étaient écrits exclusivement en langue d'oc ou en langue d'oïl, en galicien ou en arabo-hébreu, etc. En second lieu, certains textes étaient bi ou même trilingues, ce qui rendait problématique le sens même de leur traduction (comme aujourd'hui le *Finnegans Wake* de Joyce). Tel est le cas, par exemple, des récits de voyage de Marco Polo, écrits dans un mélange de français et de vénitien, ou celui (vers la fin du moyen âge) des textes de Christophe Colomb, rédigés dans un espagnol fortement teinté de portugais.

En dernier lieu, l'acte de traduire variait selon les types de textes et les diverses langues. Traduire *en* latin n'était pas la même chose que traduire *du* latin (*enromançhler*, *volgarizzare*). Traduire un ouvrage religieux n'était pas la même chose que traduire un ouvrage littéraire, juridique ou didactique. A chaque type de traduction pouvait revenir, à la limite, un *nom* différent.

Pour nous, et même si nous distinguons aussi des types de traduction, un seul et même terme désigne l'opération de traduire, car elle nous semble fondamentalement identique dans tous les cas, c'est-à-dire quels que soient les textes et les langues en question. Cela permet de donner une certaine unicité au concept de «traduction», même s'il est difficile, par exemple dans le cas des livres d'enfants, des scénarios

4. Luce Guillerm, «la Topique de la traduction au XVI^e siècle en France», *Revue des sciences humaines*, Lille III, 1980-1984, n° 180, p. 13.

5. M. Bakhtine, *Esthétique et théorie du roman* (Paris, Gallimard, 1975), p. 426.

de films ou des messages publicitaires, de distinguer nettement entre traduction et adaptation; même si, pour la poésie, nous avons du mal à tracer les limites de la «simple» traduction et de la recréation; même si, enfin, il est fort douteux que nous traduisions du chinois ou du japonais comme nous traduisons de l'anglais et de l'espagnol.

Le *réseau langagier* dans lequel opérait le «traducteur» médiéval n'était donc pas identique au nôtre. Et le *réseau scripturaire* dans lequel s'inscrivait la traduction à cette époque était, lui aussi, *sui generis*: traduire n'était qu'une forme, elle-même plurielle, de l'incessant ré-arrangement textuel en quoi consistait une bonne partie de l'écriture médiévale.

L'acte de «traduire», comme tel, existait bien; mais, pris dans ce double réseau, il n'avait ni visage propre, ni nom unique. En conséquence, la notion de fidélité n'était pas non plus la même que la nôtre.

Cette non-délimitation (ou ce qui nous semble tel) remontait en fait à l'Antiquité grecque et romaine. Les Grecs, qui n'ont pas traduit à l'époque classique, avaient deux mots pour désigner la traduction, orale et écrite: *metapherein* et *hermeneuein* d'abord, puis, à l'époque tardive de Plutarque, *metaphrazein*. Les deux premiers verbes ont donné en français *métaphore* et *herméneutique*; si *metaphrazein* n'est pas passé dans notre langue, nous avons, très proche, *paraphraser*, acte avec lequel, historiquement, la traduction a entretenu des liens étroits. Si bien que les Grecs, semble-t-il, situaient la traduction dans trois domaines distincts, celui de l'activité métaphorique, celui de l'activité herméneutique (ou interprétative) et celui de la reformulation.⁶ La traduction pouvait être un cas particulier de chacune de ces activités.

Chez les Romains, le mot *interpres* désignait à la fois le traducteur et l'exégète. Il y avait, en latin, de très nombreux verbes pour désigner la traduction, dont les derniers furent *transfere* et *translatate* (qui désignait tout autant l'activité métaphorique). Mais, alors que la Grèce avait ignoré la traduction, Rome fut, en Occident, son vrai lieu de naissance. Au début, cette activité resta sans nom (sans verbe) propre. Écoutons ce que nous dit à ce propos le grammatologue allemand Lohmann:

Le concept de traduction présuppose la possibilité de l'identité de contenu de ce qui est linguistiquement visé dans les diverses formes d'expression langagière. Ce concept de «traduction», pour être tout à fait précis, n'existe que depuis Cicéron, dans les écrits philosophiques et rhétoriques duquel nous assistons, d'une certaine manière, à la nais-

6. G. Mailhos, *les Tours de Babel* (Mauvezin, Trans-Europ-Repress, 1985), p. 256.

sance de ce concept (qui représente un rapport entièrement nouveau de l'homme au langage) (...). Cela s'exprime, entre autres choses, par le fait que Cicéron ne dispose pas encore de concept verbalement fixé pour cette opération (il dit par exemple: *vertere, convertere, aliquid (Latine) exprimere, verbum e verbo, ad verbum exprimere, (Graece, Latine) reddere, verbum pro verbo reddere* ... Le latin est donc le lieu où ce nouveau rapport de l'homme au langage s'est d'abord formé en Europe, ce pour quoi on peut le caractériser comme la première langue au sens strict du terme (c'est-à-dire une langue qui, pour ses locuteurs, est faite de «termes» — non de «paroles!» —, termes qu'on se représente comme transcendant d'une certaine façon leur sens et qui, par là, sont par rapport à ce sens essentiellement «convertibles»).⁷

Le terme latin qui s'imposa à la fin de l'Antiquité et se transmet au moyen âge, c'est *translatio*, avec le verbe correspondant *translatare*. Mais ce terme, à Rome, avait à son tour maintes significations. Il ne désignait pas seulement la traduction inter-langues. Comme le dit Lusignan:

Translatio peut signifier en latin: le transport physique d'objets, le déplacement de personnes, le transfert de droit ou de juridiction, le transfert métaphorique, le déplacement d'idées et finalement la traduction. La *translatio* peut désigner aussi bien le déplacement physique que le transfert symbolique, elle peut connoter le transport tout autant que la prise de possession.⁸

Toutefois, cette multiplicité sémantique s'enracinait dans une signification fondamentale: la *translatio* était avant tout un mouvement de *transfert*. C'est en vertu de cette pluralité de sens *et* de cette signification fondamentale que le moyen âge — fidèle en cela à l'esprit latin — a pu développer le thème de la *translatio studii*. Mais, si *translation* finit par prédominer dans les textes médiévaux, il ne s'imposa jamais comme un terme unique. C'est seulement au début du XVI^e siècle qu'apparaît en France un nouveau terme pour désigner, unitairement cette fois, l'acte de «traduire».

Ce terme, c'est notre mot *traduction*. Lui aussi d'origine latine, il nous est venu d'Italie. C'est en effet un Italien qui l'aurait employé

7. J. Lohmann, *Philosophie und Sprachwissenschaft* (Berlin, Dunker und Humblot, 1965), p. 85.

8. S. Lusignan, *Parler vulgairement* (Paris/Montréal, Vrin/ Presses de l'Université de Montréal, 1986), pp. 158-159.

pour la première fois, sur la base d'une interprétation erronée du verbe latin *traducere*. Si bien que le mot que nous employons aujourd'hui pour désigner l'acte de traduire vient... d'une erreur de traduction. Le fait est assez notable pour mériter d'être raconté dans le détail.⁹

Le verbe *traduire* existait déjà en France au XV^e siècle, mais seulement dans le domaine juridique, où il s'est maintenu jusqu'à aujourd'hui, comme lorsque nous disons: «il a été traduit en justice». *Traduire*, ici, vient effectivement du verbe latin *traducere*, qui a un sens matériel, et n'a rien à voir avec la «traduction».

C'est Leonardo Bruni qui aurait rendu par le toscan *tradotto* le participe passé *traductum* employé par un auteur latin, Aulu Gelle. Seulement, pour ce dernier, *traductum* ne signifiait pas «traduit», mais «transporté». Dans le passage où il emploie ce participe passé, il est question du transfert d'un vieux mot grec en latin, donc de ce que nous appelons un emprunt. C'est-à-dire du contraire, en principe, d'une traduction.

L'usage d'employer *tradurre* comme synonyme de *translatare* se répandit chez les humanistes italiens et, de là, passa en France et dans le reste de l'Europe — l'Angleterre exceptée. Le verbe *traduire* est attesté dans un ouvrage paru en 1509, d'un certain «maistre Jehan Divry», qui l'emploie en même temps que *translater*. Le titre de cet ouvrage indique:

le Catalogue de Salomon et de Marcolphus translaté en français, avec les ditz des sept sages et d'autres philosophes du grece traduits de grec en François p maistre Jehan diuery.¹⁰

À partir de cette date, le mot *traduction* (avec le verbe correspondant) va peu à peu évincer *translation*. À tel point qu'en 1679 le dictionnaire de Richelet estime que *translater* n'est qu'

un vieux mot qui signifie traduire et qui, tout au plus, ne peut trouver sa place que dans l'ancien burlesque et dans le comique.¹¹

Pourquoi le mot *traduction* s'est-il imposé, alors qu'il venait d'un mot latin ne signifiant pas «traduction»? Certains historiens nous disent que la Renaissance l'a préféré parce qu'il était plus «dynamique» et plus «expressif» que *translation*. Ceci appelle plusieurs remarques. *Traductio* appartient à une famille sémantique très différente de celle

9. Paul Chavy, «Depuis quand traduit-on en français?» Bibliothèque d'Humanisme et Renaissance, tome XLIV (Genève, Lib. Droz, 1982), pp. 361-362.

10. Paul Chavy, *op. cit.*

11. P. Chavy, *op. cit.*

de *translatio*. Cette famille de mots a fourni, à partir de *ductio* et du verbe *ducere* (conduire), des termes comme *induction*, *déduction*, *réduction*, *séduction*, *production*, et *reproduction*. Michel Serres a bien noté cet état de choses (de mots):

Nous ne connaissons les choses que par les systèmes de transformation des ensembles qui les comprennent. Au minimum, ces systèmes sont quatre. La déduction, dans l'aire logico-mathématique. L'induction, dans le champ expérimental. La production, dans les domaines de pratique. La traduction, dans l'espace des textes. Il n'est pas complètement obscur qu'ils répètent le même mot.¹²

Alors que la *translation* met l'accent sur le mouvement de transfert ou de transport, la *traduction*, elle, souligne plutôt l'énergie active qui préside à ce transport, justement parce qu'elle renvoie à *ductio* et *ducere*. La *traduction* est une activité qui a un agent, alors que la *translation* est un mouvement de passage plus anonyme. Tous les mots formés à partir de *ductio* supposent des agents. Et c'est justement parce que l'opération traduisante est conçue, à partir de la Renaissance, comme un acte, et comme un *acte* spécifique, qu'on se met à l'appeler *traduction*.

Dans les siècles suivants, on verra les autres composés de *duction* acquérir les uns après les autres leurs lettres de noblesse. Déjà, à cette époque, *réduction* est un terme fondamental de l'alchimie. Au XVII^e siècle, la *déduction* devient une catégorie fondamentale du savoir. Au même siècle, l'économie, la biologie, puis la technologie, font de la *production* et de la *reproduction* des catégories tout aussi fondamentales.

On remarquera, avec Serres, que l'élément commun à tous ces termes est non seulement l'activité, mais la *force transformante*. D'une certaine façon, tous les composés de *duction* sont, sur cette base, définissables les uns par les autres: la traduction est une re-production et une production, voire une réduction, mais production, reproduction, induction et déduction peuvent être définies (à la limite) en termes de «traduction».

Évincé par *traduction*, le mot *translation* a certes survécu: en anglais, d'abord (et nous allons y venir tout de suite), en français, également, mais en perdant tout lien avec l'activité de traduction. Jusqu'au XIX^e siècle, il est resté synonyme de «transport»; de nos jours, il ne désigne plus guère qu'un certain type de déplacement géométrique.

12. Michel Serres, *la Traduction* (Paris, éd. de Minuit, 1974), p. 9.

Le passage de la *translation* à la *traduction* nous conduit à la réflexion suivante: le réseau langagier dans lequel est pris, à chaque fois, l'ensemble des termes désignant l'acte de traduire dans chaque grande langue occidentale peut nous révéler comment une culture pense cet acte et détermine à la fois sa nature et sa place.

Cela apparaîtra clairement si nous comparons brièvement le français *traduction*, l'anglais *translation* et l'allemand *Übersetzung*.

Le *Webster's* indique pour *translation* au moins quatre acceptions de base: l'acte de traduire et son résultat, le transport matériel, la transformation, ou transmutation, ou conversion, et enfin le transfert de droits. Pour le verbe *to translate*, les acceptions sont encore plus nombreuses.

Le *Robert*, par contre, ne fournit que deux acceptions pour *traduction*: l'acte de traduire et son résultat, la transposition, comme lorsqu'on dit: «il a bien traduit les idées de l'auteur». Pour le verbe *traduire* s'ajoute l'acception juridique mentionnée plus haut. L'existence de cette acception modifie en fait les autres: «traduire un livre», en français, c'est toujours un peu le «traduire» devant le «tribunal» de notre langue et de notre goût.

Le champ sémantique de *translation* n'est pas seulement plus riche que celui de *traduction* et plus lié à la *translatio* latine: grâce à la polysémie de ce terme, la langue anglaise peut intégrer l'opération traduisante au champ plus vaste des transformations, et, réciproquement, interpréter celui-ci en termes de «traduction». Cela, le français ne peut le faire qu'en employant le mot *traduction* métaphoriquement.

Que l'anglais ait conservé le latin *translatio* n'est nullement un hasard. Cela est lié à la façon dont la culture anglo-saxonne a conçu, dès le moyen âge, et sa langue, et le langage en général: comme un système de «termes» conventionnels servant à «communiquer». Autant il est peu rigoureux de dire que la communication est un acte de «traduction», autant il est exact de dire qu'elle est un acte de «translation». Nous avons vu qu'Oresme, le créateur du terme français *communication*, était aussi le théoricien de la *translatio studii*. Et cela est logique: car la *translatio studii* est un processus de *communication*. Mais c'est seulement la culture anglo-saxonne qui, au fil des siècles, a fait de sa langue une langue *communicationnelle*. Elle l'a fait méthodiquement, en la dotant d'un énorme stock terminologique, et en créant, dès le XVI^e siècle, un tissu discursif de base, le *plain style*, apte à fonctionner comme un médium de transmission polyvalent.

Ainsi la langue anglaise est-elle essentiellement translative, et c'est pourquoi *translation* reste pour elle un signifiant central. À ce titre, elle a conquis une triple position: elle est devenue le principal médium de création terminologique, c'est-à-dire de signifiants spéciali-

sés fondamentalement convertibles ou commutables; sur cette base, elle est devenue le principal médium de communication technologique à l'échelle mondiale; enfin, elle est devenue le principal médium de transmission des textes écrits dans les langues dites «lointaines», comme le chinois, l'indien ou le japonais. Dans les deux premiers cas, elle fonctionne comme *langue modèle* pour toutes les autres langues voulant devenir des langues de communication. Dans le dernier, elle fonctionne comme *médium d'occidentalisation* des textes extrême-orientaux, dont elle «convertit» les signifiés pour les faire circuler.

Si l'anglais est devenu la langue *translative mondiale*, c'est primordialement parce qu'il se conçoit comme un pur système de signes permutables. D'où une conséquence: toute «traduction», dans le domaine anglo-saxon, s'effectue nécessairement dans l'horizon de la «translation» telle que l'avait définie Oresme. Plus précisément, la langue anglaise *ne traduit pas*, elle *translate*, c'est-à-dire fait circuler des «contenus» qui, en eux-mêmes, sont de nature translinguistique. C'est bien ainsi qu'Hofstadter, l'auteur nord-américain de *Godel Escher Bach*, considère la version française de son propre ouvrage:

Qui lira les éditions anglaises et françaises de GEB (...) pourra distinguer ce qui est «glissable», ou inessentiel, de ce qui est ferme et essentiel. Comme cela, il découvrira un noyau inglissable: le GEB «platonicien», le GEB idéal, flottant majestueusement dans un espace éthéré, indépendant de toute langue terrestre.¹³

La translation suppose donc des contenus indépendants de leur «robe» langagière et, inversement, le concept de *langage* propre à la culture anglo-saxonne (qui l'a du reste inventé) pose toute langue comme un pur médium translatif.

Le cas de l'allemand est bien différent. Cette langue possède en effet au moins deux verbes pour désigner l'acte de traduire: *übersetzen* et *übertragen*. *Übersetzen*, littéralement «poser au-delà», est la traduction de *traduction* et signifie en effet «traduire». Mais pas seulement. *Der Fahrman hat uns übergesetzt* veut dire: le passeur nous a fait franchir la rivière. *Übersetzen* signifie aussi «encombrer», «alourdir». ¹⁴ *Übertragen*, de son côté, veut aussi dire «traduire», mais également «transférer» et «transporter». Dans l'allemand de Freud, *Übertragung* signifie le «transfert» (analytique). L'allemand a donc pour la traduction deux termes appartenant à des réseaux sémantiques différents dont les acceptions, additionnées, dépassent celles de la *translatio* latine et de la *translation* anglo-saxonne.

13. Hofstadter, *Godel Escher Bach* (Paris, Interéditions, 1985), p. XXV.

14. G. Mailhos, *op. cit.*, p. 260.

Ce n'est pas tout. *Übersetzung* est un mot formé de deux signifiants, *über* et *Setzung*, et c'est un concept différent de la «traduction» qui surgit: un tel mouvement d'accentuation se retrouve aussi bien au XVIII^e siècle chez Herder qu'au XX^e chez Heidegger.¹⁵

Pour la langue allemande, la «traduction» n'est pas un mouvement de translation des signifiés, ni l'énergie présidant à ce mouvement: elle est cette opération par laquelle, en un double mouvement, quelque chose d'étranger est posé au-delà de lui-même (*übergesetzt*), dans la langue traduisante, et quelque chose de propre est dé-porté, ou plutôt se déporte (*setzt sich über*) au-delà de lui-même, dans l'étranger. «Traduire» est aussi bien «traduire de...» que «se traduire vers...»

D'où vient, sans doute, que la culture allemande soit, historiquement, la plus grande culture-de-la-traduction en Europe. L'Allemagne a produit les réflexions les plus fondamentales de l'Occident sur l'acte de traduire, et ces réflexions ne cessent de creuser, depuis les horizons les plus divers, l'essence de ce double mouvement inscrit dans la structure même du mot *Übersetzung*. Là où l'anglais pointe vers la translativité générale des contenus, l'allemand pointe vers l'intertraductivité des langues.

Entre la puissance translative de l'anglais et la puissance traductive de l'allemand, qu'en est-il de la langue française et de son rapport à la «traduction»?

Plus délimitée (voire limitée) que la *translation* et l'*Übersetzung*, la *traduction* met l'accent — conformément à ce que ce mot dit originellement — sur l'*action* de traduire: or, cette action, comme toutes celles des composés de *duction*, est par essence *transformante*. Rien d'étonnant, dès lors, si c'est la culture française qui a créé la forme de traduction la plus «libre» de l'histoire occidentale: la «belle infidèle». Si la langue allemande conçoit la «traduction» comme un jeu réciproque du propre et de l'étranger, si la langue anglaise la conçoit comme une mise en circulation de signifiés hors de toute référence au proche et à l'étranger, la langue française, elle, voit dans l'acte de traduire l'acclimatation adaptatrice de l'étranger.

S'il en est ainsi — et indépendamment du fait que ces différentes traditions de traduction peuvent s'influencer mutuellement et dialoguer —, il faut reconnaître qu'un Anglo-Saxon, un Allemand et un Français ne pensent pas — ne peuvent pas penser — la «traduction» de la même manière. *Traduction*, *translation* et *Übersetzung* ne «se tradui-

15. Cf. Martin Heidegger, *Was heisst Denken?* (Niemeyer, 1954), p. 140: «Dieses aber Übersetzen ist nur möglich als Übersetzen», «mais cette Tra-duction n'est possible que comme Tra-duction» (trad. G. Granel, *Qu'appelle-t-on penser?*, Paris, PUF, 1959), p. 213.

sent» pas mutuellement (sauf en surface). Croire le contraire serait nier l'impérieuse puissance des signifiants sur l'existence humaine.

* * *

Si l'acte de traduire devient au XVI^e siècle, et dans toute l'Europe, malgré les différences que nous venons d'analyser, une opération délimitée, il ne s'ensuit nullement que cette délimitation soit totale. D'abord, parce que le mode de pensée médiéval se maintient longtemps, mélangé au mode de pensée des Temps modernes. Le traducteur Denis Sauvage range encore les traducteurs parmi les

commentateurs, restaurateurs de livres corrompus et tels autres qui sont subjects à suivre les traces d'autrui.¹⁶

Mais l'accent s'est légèrement déplacé: au lieu d'appartenir à l'exégèse et au ré-agencement des «textes préalables», la traduction vient désormais se ranger dans une nouvelle catégorie d'écrits *avec* le commentaire: celle des textes considérés comme seconds par rapport à des textes considérés comme premiers. Au moyen âge, les notions d'original et d'auteur, telles que nous les connaissons, n'existaient pas. C'est à la Renaissance qu'elles font leur apparition, et la traduction devient dès lors ce qu'elle est encore aujourd'hui pour notre Droit: un *dérivé*.

La délimitation opérée au XIV^e siècle est d'autant moins totale que la Renaissance range tout de suite la traduction dans un genre plus vaste, couvrant tout le champ de l'écrit: l'*imitation*. Pour cette époque, tout texte est fondamentalement imitation d'autres textes, passés ou contemporains, textes qu'en imitant, on égale ou, si possible, on dépasse. Imiter n'est pas ré-agencer. C'est bien faire œuvre originale, mais en s'appropriant les thèmes et les formes d'autres œuvres. Ainsi *la Franciade* de Ronsard est-elle une imitation de *l'Illiade*, *l'Heptaméron* de Marguerite de Navarre une imitation du *Décameron* de Boccace.

Mais l'imitation peut prendre des formes multiples. Il y a des imitations littérales et des imitations libres. Par exemple, le Livre IV de *l'Énéide* de Virgile, qui chante les amours de Didon et d'Énée, donne lieu en France au XVI^e siècle à deux types d'imitation: les traductions de ce Livre, comme celles de du Bellay, et les œuvres originales, qui reprennent la même thématique et les mêmes personnages, comme *Didon se sacrifiant* de Jodelle. La traduction est fondamentalement une imitation littérale, puisqu'elle ne vise qu'à reproduire l'original «tel quel». La pièce de Jodelle est une imitation libre.

16. L. Guillermin, *op. cit.*, p. 9.

Toutefois, la distinction entre les deux modes d'imitation reste flottante, parce que la traduction peut elle-même être plus ou moins littérale. Si l'on compare la version que du Bellay a donnée du vers 570 du Livre IV de *l'Énéide*

*Ainsi parlant l'image de Mercure
S'entremesla parmy la nuict obscure.*¹⁷

au vers latin

*sic fatus nocti se immiscuit atrae*¹⁸

et à la traduction moderne de Klossowski:

*Ayant dit, sa forme se dissipe dans les ténèbres*¹⁹,

on devra convenir que du Bellay a procédé plus en imitateur libre qu'en imitateur littéral: sa traduction propose deux vers pour un, sans parler de la rime inexistante dans l'original.

Pendant tout le XVI^e siècle, le statut de la traduction, en tant qu'espèce du genre «imitation», oscille. Certains y voient la forme suprême de l'imitation. Peletier déclare que

la plus vraie espèce d'imitation, c'est de traduire. Car imiter n'est autre chose que vouloir faire ce que fait un autre: ainsi que fait le Traducteur.²⁰

D'autres — de plus en plus nombreux — y voient une activité non seulement seconde, mais «servile». «Servile», parce que le traducteur, comme le dit Peletier lui-même

s'asservit non seulement à l'invention d'autrui, mais aussi à la Disposition; et encore à l'Elocution tant qu'il peut.²¹

Mais qu'elle soit considérée comme l'espèce la plus haute de l'imitation (donc comme son modèle) ou comme son espèce la plus basse, elle fait maintenant partie d'un nouveau réseau scripturaire où elle se distingue en tant que telle. Ce classement de la traduction à l'intérieur d'un genre plus vaste était inconnu des Anciens et des Médiévaux, puisque la traduction relevait pour eux de registres totalement hétérogènes.

Les époques ultérieures ont repris ce mode de classement, mais en changeant à chaque fois le genre en question. À la fin du XVIII^e

17. Du Bellay, *Œuvres poétiques* (Paris, Nizet, 1931), p. 297.

18. *L'Énéide* (Paris, éd. des Belles-Lettres, 1962), p. 186

19. P. Klossowski, *l'Énéide* (Paris, Gallimard, 1964), p. 113.

20. L. Guillermin, *op. cit.*, p. 20.

21. L. Guillermin, *op. cit.*, p. 20.

siècle, la traduction devient une espèce de la critique herméneutique. Au XX^e siècle, elle tend à être définie soit comme un certain type de «production» textuelle, soit comme un certain type de «contact» linguistique. Ce qui explique qu'elle relève pour nous, selon le critère adopté, tantôt du domaine de la poétique, tantôt du domaine de la «science» du langage.

Dans tous les cas, cette subordination de la traduction à un genre plus vaste s'est avérée dangereuse pour elle. Car, à chaque fois, elle risque de n'être considérée que comme une sous-imitation, une sous-critique, une sous-écriture ou de la simple «linguistique appliquée».

Existe-t-il une manière de définir la traduction à partir d'elle-même, de la définir comme une activité spécifique? La question, aujourd'hui, doit être posée.

En tout cas, le XVI^e siècle marque un tournant fondamental: pour la première fois dans l'histoire de l'Occident, l'acte de traduire est pourvu d'un nom propre. D'un nom propre, il est vrai, qui recèle une interprétation déterminée de cet acte et qui, ironiquement, renvoie au caractère «fautif» de toute traduction.

* * *

Pourvue d'un nom propre, l'opération traduisante va maintenant avoir un agent spécifique: le *traducteur*. Celui-ci se définit d'abord négativement: il n'est pas auteur, il n'est pas exégète, il n'est pas spécialiste des langues, mais il est un peu de tout cela. Cette curieuse définition a de lourdes conséquences sur le plan symbolique, sans parler des plans socio-professionnel et juridique. Quel est le «statut» du traducteur? Traduire est-il un «métier» et une «profession» de plein droit? Nous ne sommes pas sortis de ces questions, qui ont commencé à se poser au XVI^e siècle.

Ce n'est pas un hasard si, à la Renaissance, apparaissent pour la première fois de grandes figures de traducteurs, de traducteurs dont on garde mémoire, comme on garde mémoire des grands auteurs.

Le XVI^e siècle est donc l'époque où apparaissent simultanément la traduction et le traducteur, tous deux pourvus d'un nom propre. Aussi paradoxal que cela paraisse, traduction et traducteur ne sont pas nécessairement liés. La traduction peut exister sans traducteurs. Non pas, évidemment, sans des agents de la traduction, des traduisants, mais sans des traducteurs, c'est-à-dire des hommes ou des femmes dont la fonction essentielle consiste à faire des traductions. Tout traduisant n'est pas traducteur.

Le XVI^e siècle, d'ailleurs, semble avoir parfois oscillé entre ces deux termes. Ainsi Marot, dans un poème, emploie-t-il *traduisant*:

Grâces ne peut rendre assez suffisantes
au tien Macault, ce gentil traduisant.²²

Mais là encore, *traducteur*, plus actif que *traduisant*, finit par l'emporter. Cicéron, saint Jérôme, Oresme et Luther étaient plutôt de grands «traduisants». Car leur activité ne se limitait pas, loin de là, à la traduction. Ils tiraient même leur énergie de traduisants de leurs autres activités, et ne traduisaient pas «pour traduire».

À partir du XVI^e siècle apparaît un être dont tout le faire se résume à traduire, dont tout le talent s'emploie à traduire, dont toute l'énergie se consume à traduire. En France, Amyot au XVI^e siècle, Perrot d'Ablancourt au XVII^e siècle, Galland au XVIII^e, Hugo fils au XIX^e, Leyris au XX^e ne sont pour l'essentiel que des traducteurs.

Cette figure, le traducteur, qui émerge au XVI^e siècle, n'évince pas le traduisant traditionnel: elle coexiste avec lui, souvent difficilement. Aujourd'hui encore, n'importe qui peut traduire, et même bien traduire: le traducteur n'a pas le monopole de la traduction. Mais s'il n'a pas acquis le monopole de la traduction comme le médecin a pour ainsi dire acquis le monopole des soins, il possède un profil propre, une psychè propre qui ne se confond avec nulle autre et qui, curieusement, n'a guère encore été étudiée. Amyot, en France, est un symbole: c'est (presque) le premier à avoir été essentiellement un traducteur.

Le traducteur est d'abord cet être qui a pour tâche de transférer un texte d'une langue à une autre, en général la sienne. A la différence du «translateur» médiéval, il se meut dans un monde où, désormais, les langues sont fermement délimitées. Et cela est fondamental. La tâche du traducteur consiste justement à transférer un texte d'une langue délimitée dans une autre langue délimitée, sans menacer cette délimitation mutuelle (par exemple en «anglicisant» indûment le français), mais aussi en enrichissant, par ce transfert, sa propre langue.

Le traducteur est ensuite cet être dont la tâche est de transférer un texte dont la propriété est définie, ce qui n'était pas le cas au moyen âge. Il doit «communiquer» le texte d'un individu ou d'une collectivité qui en sont symboliquement et juridiquement les auteurs, les propriétaires. Office qui, dès le XVI^e siècle, sera considéré comme hautement important, mais aussi comme hautement suspect. Car le traducteur risque toujours et de brouiller les délimitations mutuelles des langues, et de compliquer les relations de propriété qui définissent tout texte dans le monde moderne.

* * *

22. Auguste de Blynière. *Essai sur Amyot et les traducteurs français au XVI^e siècle* (Genève, Slatkine reprints, 1968), p. 386.

Pourvue d'un nom propre, délimitée en ses contours, dotée d'un agent, pourvoyeuse et convoyeuse de savoir, la traduction va devenir au XVI^e siècle l'objet d'un certain savoir, comme désormais la «langue maternelle». Ainsi que l'affirme Luce Guillerm (mais il faudra nuancer l'affirmation), elle est devenue un «nouvel objet théorique». ²³

Le XVI^e siècle, c'est certain, a plus écrit sur la traduction que l'Antiquité et le moyen âge réunis. Qu'est-ce que traduire? Quel est le rôle de la traduction? Quels en sont les enjeux? Les règles? La Renaissance pose ouvertement ces questions. Cela, aussi, est nouveau. C'est parce que la traduction a maintenant un nom propre et une figure unitaire qu'on peut en parler.

En vérité, ce que les hommes du XVI^e siècle ont à nous dire sur la traduction n'est, pour l'essentiel, que la reprise de ce que Cicéron et saint Jérôme ont écrit sur ce thème. Il n'y a rien de nouveau, on l'a dit maintes fois, dans ce que la Renaissance énonce sur cette chose neuve, ou nouvellement redistribuée et nommée, qu'est la traduction. Mais là n'est pas l'essentiel.

Ce qui est nouveau, c'est que tout le monde parle de la traduction. Les traducteurs accompagnent leurs travaux de préfaces, d'explications, d'épîtres dédicatoires, voire de poèmes, où ils *présentent* leurs traductions au public et à leurs commanditaires. Les arts poétiques et les traités de rhétorique ne manquent pas de consacrer des chapitres entiers à la traduction.

Certes, les «discours» du XVI^e siècle sur la traduction ne sont absolument pas *théoriques*, si l'on entend par là une explicitation méthodique et conceptuelle de l'acte de traduire.

Plus qu'objet de connaissance, la traduction est pour les hommes de la Renaissance *objet de discours*. Et, plus précisément encore, *objet* tout court, si «objet» signifie: ce qui est posé devant soi et offert par là au regard et à la considération d'un «sujet». Mais cet objet est bien particulier. D'abord, la pauvreté théorique des discours sur la traduction au XVI^e siècle est contrebalancée par une grande richesse métaphorique. Tout se passe comme si la Renaissance ne pouvait cerner la traduction et le traducteur que par une multiplicité déroutante d'*images*.

Ensuite, ces discours, d'abord laudatifs, changent bien vite de ton. Luce Guillerm, qui a étudié attentivement une bonne partie des textes français du XVI^e siècle consacrés à la traduction, ²⁴ a pu établir que ce changement intervient vers 1540, soit trente ans après la mise en circulation du mot *traduction* en France. À partir de cette date, les

23. L. Guillerm, *op. cit.*, p. 10.

24. L. Guillerm, *op. cit.*, p. 10.

textes sur la traduction et le traducteur deviennent généralement dépréciatifs. D'où un double paradoxe: le XVI^e siècle est l'époque qui nomme et définit la traduction, mais aussi celle où, pour la première fois, ou du moins pour la première fois avec une telle force, la traduction est posée comme une activité négative et inférieure. Il est aussi l'époque où la traduction devient objet de discours; mais ce discours, loin de se constituer sur le mode du savoir conceptuel, ne peut cerner la traduction que sur le mode rhétorique et sur celui de la métaphore.

Les deux paradoxes sont liés, car les images de la traduction au XVI^e siècle sont dans l'ensemble négatives.

La brutale dévalorisation de la traduction pendant la Renaissance est liée à un nom, celui de du Bellay, dont la *Défense et illustration de la langue française* (1549) est le refus le plus péremptoire de la traduction qui ait été exprimé en Occident. Cet ouvrage ne fait pas qu'exposer les idées personnelles de son auteur: il manifeste les choix profonds de toute une culture. Et il s'agit d'une *autocondamnation* de la traduction, puisque du Bellay était aussi, entre autres choses, un «traduisant».

Voici donc une activité qui, à peine née comme telle, se voit condamnée par ses propres agents, alors que les plus grandes traductions du siècle sont encore à venir, alors que les princes et le public soutiennent ouvertement les entreprises des traducteurs.

Pourquoi une telle condamnation? Pourquoi tant d'images négatives de la traduction? Mais d'abord: pourquoi tant d'*images* de la traduction? Nous tenterons de répondre à ces questions dans *Jacques Amyot, traducteur français*.

Centre Jacques Amyot